

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS
370-2025, 373-2025, 375-2025, 377-2025, 379-2025,
382-2025, 389-2025, 390-2025 et 391-2026**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Cookshire-Eaton :

QUE le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- *Règlement numéro 370-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant les unités d'habitation accessoire lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mars 2025, dont la MRC du Haut-Saint-François a transmis le 3 juillet 2025 le certificat de conformité au schéma d'aménagement daté du 16 avril 2025;*
- *Règlement numéro 373- 2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant l'agrandissement de la zone résidentielle Re-146 à même une partie des zones industrielles I-102 et I-104 (Boisé Cookshire) lors d'une séance ordinaire tenue le 29 avril 2025, dont la MRC du Haut-Saint-François a transmis le 2 juillet 2025 le certificat de conformité au schéma d'aménagement daté du 21 mai 2025;*
- *Règlement numéro 375-2025 amendant le Plan d'urbanisme numéro 285-2021 concernant l'agrandissement d'une aire d'affectation résidentielle à même une aire d'affectation industrielle (Boisé Cookshire) lors d'une séance ordinaire tenue le 29 avril 2025, dont la MRC du Haut-Saint-François a transmis le 2 juillet 2025 le certificat de conformité au schéma d'aménagement daté du 21 mai 2025;*
- *Règlement numéro 377-2025 relatif à la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues lors d'une séance ordinaire tenue le 5 mai 2025, réputé approuvé par les personnes habiles à voter le 19 juin 2025;*
- *Règlement numéro 379-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la construction de jumelés en zone résidentielle Re-203, secteur Johnville lors d'une séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025, dont la MRC du*

Haut-Saint-François a transmis le 4 décembre 2025 le certificat de conformité au schéma d'aménagement daté du 26 novembre 2025;

- *Règlement numéro 382-2025 concernant l'augmentation du fonds de roulement pour les activités reliées aux compétences de proximité* lors d'une séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026;
- *Règlement numéro 389-2025 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* lors d'une séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026;
- *Règlement numéro 390-2025 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* lors d'une séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026;
- *Règlement numéro 391-2026 concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux 2026* lors d'une séance ordinaire tenue le 19 janvier 2026.

QUE lesdits règlements sont actuellement déposés au site Internet de la Ville au <https://cookshire-eaton.qc.ca/citoyens/services-municipaux/reglementation/> ainsi qu'au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous (info@cookshire-eaton.ca ou 819 560-8585).

Donné à Cookshire-Eaton, ce 29 janvier 2026.



Françoise Ruel
Directrice générale adjointe et greffière